



LIBREVILLE, 13 novembre (Infosplusgabon) - Plus de 20 pays et l'Union européenne (UE) adoptent 34 mesures afin d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques marines, ainsi que le développement durable de l'aquaculture en mer Méditerranée et en mer Noire. La quarante-sixième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui s'est conclue vendredi dernier à Split (Croatie), a été l'une des plus productives de l'histoire de l'organisation.

La CGPM est l'organisation régionale de gestion des pêches habilitée à formuler des recommandations contraignantes en matière de développement de la pêche et de l'aquaculture en mer Méditerranée et en mer Noire. À ce titre, sa session annuelle représente une date charnière dans le programme de travail du secteur. Cette année, elle a vu les représentants des pays membres de la CGPM rejoints par des experts et observateurs de 12 organisations partenaires, dont Global Fishing Watch, MEDAC, Oceana, OceanCare et WWF.

Chaque année, des recommandations et des résolutions sont proposées et votées, les membres de la CGPM s'accordant sur un plan de travail pour les années à venir. Chacune des décisions vise à assurer un avenir durable au secteur vital de la pêche et de l'aquaculture dans la région.

Cette année, 34 décisions ont été adoptées à l'unanimité, dont 24 recommandations contraignantes, le plus grand nombre à ce jour. Les propositions s'articulent autour de trois grands thèmes: l'amélioration de la gestion des pêches, la prise en compte des questions climatiques et environnementales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et le renforcement de l'application des décisions.

La gestion fondée sur la science continue de se développer

Au cours de la dernière décennie, la CGPM a introduit des plans de gestion pluriannuels basés sur une approche scientifique pour les principaux stocks commerciaux et 10 d'entre eux sont aujourd'hui en vigueur. Ces plans guident la mise en œuvre de mesures visant à assurer et à maintenir une exploitation durable des ressources halieutiques, en luttant contre la surpêche et en garantissant des rendements élevés à long terme.

«Les données recueillies sur le terrain montrent que les plans ont une incidence réelle sur la réalisation des objectifs de durabilité,» a déclaré Valérie Lainé, Chef de l'unité de gestion des pêches dans la mer Méditerranée et la mer Noire à la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. «C'est très encourageant de constater les effets de nos efforts partagés.»

Une série de propositions, fondées sur des avis scientifiques exhaustifs et rigoureux et émanant des organes subsidiaires de la CGPM, ont été adoptées à Split afin d'améliorer davantage la portée et l'efficacité des plans en vigueur.

Un soutien accru aux mesures environnementales

Des pêches productives reposent sur des océans sains. Outre les mesures visant directement les stocks halieutiques commerciaux, un ensemble de recommandations destinées à minimiser les impacts de la pêche sur l'environnement marin dans son ensemble ont également été présentées à la table des négociations. Un plan d'action régional pour la protection des espèces vulnérables, notamment les oiseaux de mer, les cétacés et les tortues marines, a été adopté; dans le même temps, les espèces gravement menacées telles que l'anguille d'Europe et les esturgeons en mer Noire, ont bénéficié de niveaux de protection accrus.

Les environnements marins vulnérables ont également fait l'objet de discussions et les membres se sont accordés sur une feuille de route pour l'établissement d'une zone de pêche réglementée afin de protéger les fragiles monts de coraux des Cabliers en mer d'Alboran. De plus, à mesure que le monde entier s'efforce de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'Accord de Paris, la CGPM a lancé une initiative à long terme en faveur de la décarbonation de la flotte de pêche régionale.

L'aquaculture également comporte une dimension environnementale importante. Ce sujet a fait l'objet d'une attention particulière et plusieurs pays s'intéressant au développement durable de l'aquaculture ont formulé des propositions dans ce sens. Une considération essentielle pour la poursuite du développement du secteur est de s'assurer qu'il ait recours à des systèmes de production respectueux de l'environnement; à ce titre, une résolution visant à établir des lignes directrices à l'appui de la mise en œuvre de programmes de suivi environnemental dans la région a été fortement soutenue. Les efforts proactifs déployés pour réduire l'utilisation du plastique et améliorer la gestion des déchets ont également été reflétés dans les nouvelles décisions.

Comme cela a été le cas pour les flottes de pêche, les participants à la session ont formulé une série de propositions pour la décarbonation du secteur de l'aquaculture, notamment la promotion de sources d'énergie durables, de techniques de fixation du carbone et de méthodes de production à faible impact, ainsi que le lancement d'un plan régional d'adaptation au climat pour rendre le secteur plus résilient face aux changements dans un contexte de réchauffement planétaire.

Des capacités de mise en application renforcées

Le dernier domaine au centre des discussions de la quarante-sixième session était la conformité – c'est-à-dire le fait de garantir que les décisions de la CGPM soient effectivement appliquées et que les membres respectent leurs engagements en matière de développement et de réglementation de leurs activités de pêche et d'aquaculture. Des jalons importants ont été posés dans de nombreux domaines, et de nouveaux outils ont été adoptés pour assurer une culture de la conformité. Deux programmes permanents d'inspection et de surveillance ont été lancés en ce qui concerne les eaux internationales, tandis que de nouveaux programmes de documentation des captures de turbot de mer Noire et de corail rouge de Méditerranée, deux

espèces commercialement importantes, renforceront la responsabilité et contribueront à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).

Enfin, un nouveau mécanisme a été créé pour favoriser une culture de la conformité dans la région, grâce à l'adoption d'une décision clé qui permettra au Comité d'application de mieux identifier les cas de non-application des décisions et leurs sources et, surtout, de déterminer les actions de suivi appropriées pour les prévenir et les atténuer. La mise en place d'un système régional de surveillance et de contrôle des navires a également fait l'objet d'un engagement politique fort.

L'Albanie, le Maroc, la Türkiye et l'Union européenne ont reçu le prix de la conformité de la CGPM pour avoir pleinement transposé toutes les recommandations et résolutions de la CGPM dans leurs législations nationales et pour avoir correctement communiqué leurs données.

Pour le Secrétaire exécutif de la CGPM, Miguel Bernal, qui assurait cette fonction pour la première année lors de la quarante-sixième session, l'adoption réussie d'un nombre record de décisions est un motif de fierté pour les membres. «Par définition, l'élaboration de plans pour la conservation et l'utilisation durable des ressources marines partagées dépend de la confiance et de la collaboration entre de nombreuses parties prenantes différentes», a-t-il commenté. «Je suis ravi de l'attitude ambitieuse dont nos membres ont fait preuve lors de cette session, en se rassemblant pour atteindre des buts et des objectifs communs. Je salue également le travail préparatoire réalisé par les pays dans le cadre de nos organes consultatifs techniques: ce sont leurs connaissances et leur expertise qui fournissent à nos membres les bases dont ils ont besoin pour prendre des décisions plus nombreuses et meilleures concernant notre avenir commun.»

La CGPM est une organisation régionale de gestion des pêches qui relève de la FAO et dont la zone de compétence couvre l'ensemble des eaux de la Méditerranée et de la mer Noire. Sa principale mission est d'assurer la préservation et l'utilisation durable des ressources biologiques marines, ainsi que le développement durable de l'aquaculture.

La CGPM est composée de 23 parties contractantes (Albanie, Algérie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie et Union européenne) et six parties non contractantes coopérantes (Arabie Saoudite, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Jordanie, Moldova, et Ukraine).

FIN/INFOSPLUSGABON/BNL/GABON2023

© Copyright Infosplusgabon